

savais pas que mon art pût aller si loin que cela. Mais où est donc cette cuisinière ?

Elle attendit, personne ne vint.

— Mais, dit-elle, comment se fait-il qu'une personne aussi habile expose ses mets à brûler ?

Zita éloigna un peu les casseroles, et s'aperçut que le feu des fourneaux était bleu.

Elle chercha la cuisinière et ne trouva personne. Elle vit seulement que le couvert était mis avec une propreté, avec un soin inimaginables. Dans la salle à manger, elle rencontra sa maîtresse, qui lui dit :

— Eh bien ! Zita, êtes-vous prête ?

— *Signora*, le dîner est prêt ; mais je ne trouve pas la personne. . .

— Quelle personne ? Les convives sont sur la terrasse avec mon mari, et il n'y a ici que vous et moi.

Zita crut qu'elle rêvait, ou qu'elle avait rêvé.

Elle servit son dîner. C'était quelque chose d'exquis. On en parle encore dans certaines familles, où la tradition a conservé le souvenir de ce festin qui eut lieu il y a deux cents ans.

Zita n'eut qu'à rendre grâces. Des anges étaient venus faire son dîner pendant l'extase où elle s'était plongée à l'église.

Ce devait être un charmant spectacle que ces jolis petits anges, semblables sans doute à ceux qu'on voit dans les tableaux de Murillo.

Voilà l'histoire de sainte Zita, telle que me l'a racontée ma cuisinière, qui, hélas ! fait ma cuisine elle-même.

ALPHONSE KARR.

Une Œuvre eucharistique pour les Défunts

L'INSCRIPTION dans l'Œuvre des *Semaines Eucharistiques*, dont la contribution annuelle est de \$ 2.00, donne à la personne défunte droit à TRENTE-DEUX MESSSES, et à une participation spéciale aux heures d'adoration, communions et bonnes œuvres de la Communauté du Très Saint Sacrement.

Une gracieuse image est envoyée comme diplôme à la personne qui fait l'offrande, et quatre fois par an, elle est prévenue par une lettre du temps où les messes sont célébrées.

Les personnes qui ont fait inscrire des Défunts peuvent gagner en leur faveur douze indulgences plénières, à savoir, trois indulgences plénières à chaque trimestre, pendant la semaine indiquée dans la lettre d'avertissement. (Brefs du 26 fév. et du 25 Mars 1875.)



sser rapi-

étaient en

elle qui a
je ne suis
er : je ne